

Norme belge

NBN EN 1992-2 ANB

1e éd., mai 2014

Indice de classement: B 15

Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 2 : Ponts en béton - Calcul et dispositions constructives - Annexe nationale

Eurocode 2 : Ontwerp en berekening van betonconstructies - Deel 2 : Bruggen - Regels voor ontwerp en berekening en voor detaillering - Nationale bijlage

Eurocode 2 : Design of concrete structures - Concrete bridges - Design and detailing rules - National annex

Autorisation de publication: 28 mars 2014

Remplace : NBN ENV 1992-2 (2001).

La présente norme européenne NBN EN 1992-2:2005 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français).

Cette norme ne peut être utilisée en Belgique qu'en combinaison avec son annexe nationale (ANB) qui fixe principalement la valeur des paramètres à déterminer au niveau national.

Commission: Eurocode 2: Calcul des structures en béton



Bureau de Normalisation - rue Joseph II 40 - 1000 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 TVA BE0880857592

Belgische norm

NBN EN 1992-2 ANB

1e uitg., mei 2014

Normklasse: B 15

Eurocode 2 : Ontwerp en berekening van betonconstructies - Deel 2 : Bruggen - Regels voor ontwerp en berekening en voor detaillering - Nationale bijlage

Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 2 : Ponts en béton - Calcul et dispositions constructives -
Annexe nationale

Eurocode 2 : Design of concrete structures - Concrete bridges - Design and detailing rules - National annex

Toelating tot publicatie: 28 maart 2014

Vervangt : NBN ENV 1992-2 (2001).

Deze Europese norm NBN EN 1992-2:2005 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels en Frans).

Deze norm mag in België slechts samen met zijn nationale bijlage (ANB) worden toegepast. Deze laatste legt hoofdzakelijk de waarden van de parameters vast die op nationaal vlak worden bepaald.

Commissie: Eurocode 2: Ontwerp en berekening van betonconstructies



Bureau voor Normalisatie - Jozef II-straat 40 - 1000 Brussel - België

Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 BTW BE0880857592

Avant-propos national à la NBN EN 1992-2:2005

1. La norme NBN EN 1992-2:2005 « Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 2: Ponts en béton - Calcul et dispositions constructives » comprend l'annexe nationale NBN EN 1992-2 ANB:2014 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication de l'homologation de la norme au Moniteur Belge la norme suivante :

- NBN ENV 1992-2:2001 « Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 2: Ponts en béton »

Le corrigendum NBN EN 1992-2:2005/AC:2008 (E), tel que publié par le CEN, est joint à cette norme.

2. La version de langue française de l'EN 1992-2 a été rédigée en France par l'AFNOR. En conséquence, on y rencontre certaines expressions d'usage moins courant en Belgique.

Une liste de termes équivalents est donnée ci-après :

Termes de l'EN 1992-2	Termes équivalents en Belgique
Client	le maître de l'ouvrage assisté de ses bureaux d'architectes, d'ingénierie et de consultance
Poteau	Colonne

Introduction à l'annexe nationale

1. La présente norme NBN EN 1992-2 ANB:2014 est "l'Annexe nationale - Nationale bijlage" (ANB) définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1992-2:2005. La norme NBN EN 1992-2:2005 comprend cette annexe nationale NBN EN 1992-2 ANB:2014 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1992-2 ANB:2014 la norme suivante :
 - NBN ENV 1992-2 :2001 « Eurocode 2 – Calcul des structures en béton – Partie 2 : Ponts en béton »
2. Cette ANB a été préparée par la commission NBN E25002 "Calcul des structures en béton".
3. Cette ANB fournit les éléments suivants :
 - la présente introduction qui précise la procédure d'implémentation de l'EN 1992-2:2005 ;
 - les "paramètres déterminés nationalement" (en Anglais NDP) pour les clauses de l'EN 1992-2:2005 pour lesquelles sont prévus des choix nationaux et des compléments nationaux non contradictoires ;
 - les conditions d'emploi des éléments informatifs de l'EN 1992-2:2005, en particulier les Annexes A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, KK, LL, MM, NN, OO, PP et QQ.
4. Cette ANB remplit une double fonction auprès du NBN :
 - d'une part, au plan européen, conformément aux règles du CEN, comme annexe à **caractère informatif** à la partie 2 de l'Eurocode 2, publiée par le NBN comme norme NBN EN 1992-2:2005 ;
 - d'autre part, au plan belge, comme norme nationale distincte NBN EN 1992-2 ANB:2014, ce qui donne à son contenu - notamment aux paramètres déterminés nationalement - un **caractère normatif** pour la Belgique.
5. L'utilisation de la NBN EN 1992-2:2005 pour les ouvrages est prévue en l'associant avec l'ensemble des Eurocodes (normes NBN EN 1990 à NBN EN 1999), avec leur ANB. En attendant la publication complète de ces EN, chaque projet individuel définira, lorsqu'il y a lieu, les prescriptions manquantes. Si l'EN existe sans son ANB correspondante, chaque projet individuel définira les conditions d'application spécifiques (en particulier les valeurs des paramètres déterminés nationalement).
6. Paramètres déterminés nationalement (NDP) non fixés par l'ANB (choix laissé au projet individuel, ainsi que certaines autres hypothèses de calcul qui ne sont pas des NDP) :

Numéro du paragraphe	Description
	Tous les NDP sont fixés par la présente ANB